

## Les hydrocarbures de schiste.

Comme chacun a pu le constater en parcourant la dernière revue nationale N°163, le Comité Directeur des 15 et 16 octobre 2011 a adopté la motion « contre l'exploitation des hydrocarbures de schiste »

Pour extraire cette énergie fossile il convient de recourir à la technique de fracturation hydraulique

De la même manière qu'une piqûre intra musculaire diffuse dans les tissus le médicament prescrit, la fracturation hydraulique consiste à disloquer des formations géologiques peu perméables au moyen de l'injection sous très haute pression d'un fluide devant fissurer et micro-fissurer le roche.

Déjà largement utilisée pour l'extraction du pétrole et du gaz naturel elle est expérimentée depuis 1947, pour le gaz de schiste, en Alaska pour la Compagnie Stanolind oil and gas corp.

Le fluide utilisé peut être de l'eau, de la boue ou un fluide technique enrichi de particules solides (sable, céramique). Ceci pour éviter que le réseau de fracture se referme sur lui-même lors de la chute de pression.

Ce procédé n'est pas sans danger :

1°) Existe une incertitude géologique du fait que les injections peuvent avoir lieu dans des failles non visibles ou sur d'anciens terrains miniers.

2) Grande incertitude également liée au fait que les travaux effectués à grande profondeur sont très difficiles à contrôler et que, donc le résultat attendu reste aléatoire.

3) Incertitude également pour la sécurité sanitaire : les puits creusés aspirent les gaz.

4) Constat d'une dégradation des paysages due aux forages, constructions de chantiers, conditionnement du stockage, constructions d'infrastructures diverses.

5) Danger de dégradation environnementale du au fait que des défauts peuvent apparaître dans la cimentation de la partie supérieure du puits pouvant entraîner une contamination possible des nappes phréatiques.

6) Ce type d'exploitation a une faible durabilité : les puits finissent par être noyés et alors la production doit être abandonnée, faute de rentabilité.

7) Certains industriels refusent de communiquer la composition de leur mélange d'injection.

8) Par rapport à la législation (surtout aux USA et au Canada) des opérateurs ont profité de privilèges et dérogations par rapport à la législation en vigueur.

- 9) Aucune étude fiable n'est actuellement publiée sur les impacts à long et moyen terme.
- 10) Suivant le type de produit injecté il risque d'y avoir un risque de drainage acide.
- 11) Les roches fracturées deviennent plus sensibles aux secousses telluriques.
- 12) Si ces opérations sont effectuées en régions sèches, la grosse quantité d'eau nécessaire apauvrit les populations qui ne disposent alors plus assez de cette eau pour l'agriculture et les usages domestiques.
- 13) Les fuites toujours possibles lors de l'exploitation, le stockage et le transport sont autant de phénomènes entrant dans le cadre de l'émission de gaz à effet de serre.

*S'informer est une chose aisée. Réagir également.  
Qu'en sera-t-il dans quelques années ?  
En attendant on ne peut que souhaiter une extension  
raisonnée des énergies renouvelables.*

*Lucien*

*Source Wikipédia*